

Règlement du tournoi de sixte

Art 1 : Ce tournoi est ouvert à toute équipe d'amateurs, âge minimum 16 ans.

Art 2 : Chaque équipe est composée de 6 joueurs et 1 remplaçant. Elle peut utiliser ses joueurs inscrits à son gré pendant le tournoi.

Art 3 : Seul le gardien peut évoluer dans plusieurs équipes.

Art 4 : Tout joueur exclu au cours d'un match ne peut être remplacé pendant la durée de ce match et ne pourra participer à la suite du tournoi.

Art 5 : Toute réclamation ne pourra être reçue qu'avant le début de chaque rencontre.

Art 6 : Les touches seront jouées à la main.

Art 7 : Le hors-jeu est supprimé. Dégagement gardien à la main obligatoirement.

Art 8 : Toutes les fautes sont sanctionnées par un coup franc direct à l'endroit de la faute (pas de penalty)

Art 9 : Les arbitres sont seuls juges sur le terrain et à ce titre leurs décisions ne pourront être contestées.

Art 10 : Le tournoi se déroule sous la formule championnat par poules de 4 équipes (En fonction du nombre d'équipes).

Art 11 : Chaque match se dispute sans changement de camp. Sa durée sera annoncée en début de tournoi.

Art 12 : Toute équipe appelée sur le terrain qui ne se présente pas dans la minute sera déclarée perdante.

Art 13 : En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire les deux équipes se départageront par une série de tirs au but (1 par joueur).

Art 14 : Attribution des points : -match gagné : 4 points- match nul : 2 points- match perdu : 1 point, Si une égalité subsiste à la fin des poules les équipes seront départagées au Goal Average particuliers.

Art 15 : Le premier de chaque poule est qualifié pour la phase finale qui se dispute par élimination directe. En cas d'équipes à égalité de points, le résultat du match concernant ces équipes sera pris en compte. Selon le nombre d'équipes inscrites les meilleurs deuxièmes seront repêchés.

Art 16 : Les perdants des demi-finales se rencontreront pour désigner le 3ème et le 4ème.

Art 17 : La finale se déroulera en 2 mi-temps de 10 mn. En cas de résultat nul il sera joué 2 prolongations de 5 mn. Si le score reste à égalité une série de tirs au but désignera le vainqueur.

Art 18 : En cas de litige non prévu au présent règlement, une commission de 3 membres du Football Club Bécon Saint Augustin prendra une décision sans appel.

Art 19 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, accident, perte, etc...

Art 20 : Tous les joueurs participants au tournoi devront être licenciés à la FFF pour la saison en cours. Par ailleurs le club participant au tournoi qui alignerait un ou des joueurs d'un autre club devra s'assurer qu'ils possèdent l'autorisation écrite du président de celui-ci. La signature du règlement vaut décharge pour le club organisateur

Art 21 : Tous les joueurs sont censés avoir pris connaissance de ce présent règlement et leur participation au tournoi implique l'acceptation sans réserve de celui-ci. Le joueur qui signe la feuille d'engagement devra justifier de son identité et sera responsable de son équipe.